Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« COUP DE POUCE FORMATION CULTURELLE »:

Une chance à saisir pour les jeunes

Les jeunes vaudois entre 18 et 26 ans pourront recevoir une aide financière de la part du canton s'ils ont un projet de formation culturelle original et crédible. Une somme de l'ordre de 20'000 francs sera attribuée cet automne aux projets sélectionnés, à l'enseigne du « Coup de pouce formation culturelle ». Les candidats devront avoir déposé leur dossier avant le 23 septembre prochain auprès du Service des activités culturelles.

Depuis 1982, l'Etat de Vaud soutient des actions de formation culturelle non professionnelle et extra-scolaire, sous l'égide du Département de l'instruction publique et des cultes. Par le biais du Fonds cantonal de la formation culturelle, il finance notamment l'organisation de cours, de conférences et de manifestations éducatives mis sur pied par des communes, des institutions semi-publiques ou par des institutions privées qui ne poursuivent aucun but lucratif.

En 1996, deux groupes de jeunes ont reçu une subvention. Il s'agit du Comité d'organisation Vaud'Art 97, à Lausanne, pour la relance d'un concours de peinture, de photographie et de vidéo à l'intention de tous les jeunes de 14 à 20 ans avec exposition des oeuvres réalisées (6'000 fr.) et le Théâtre des Jeunes d'Orbe, pour la mise sur pied d'ateliers créatifs (12'000 fr.).

Depuis l'an dernier, la commission chargée d'évaluer les requêtes de soutien a décidé de réserver annuellement une somme de l'ordre de 20'000 francs pour contribuer à la réalisation de deux à huit projets formateurs originaux, présentés par des jeunes pour des jeunes. Ces aides modestes doivent être considérées comme une marque d'encouragement de la part de l'Etat de Vaud. Elles sont de nature à induire d'autres soutiens.

Il s'agit là d'une opération destinée aux jeunes de tout le canton, de 18 à 26 ans, effectuant ou projetant une démarche de formation culturelle d'une certaine durée.

Les personnes intéressées peuvent obtenir la liste des éléments que devra

impérativement contenir le dossier en écrivant au Service des activités culturelles, « Coup de pouce formation culturelle », rue de la Barre 8, 1014 Lausanne. Le dernier délai pour le dépôt des dossiers à la même adresse est fixé au 23 septembre 1997. Les bénéficiaires d'un coup de pouce seront informés d'ici à la fin du mois d'octobre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 1997

M. Rosset no tél. 316 33 00